

<https://www.snetap-fsu.fr/Conges-formation-et-mobilite-des-CPE-rentree-2019.html>



# Congés formation et mobilité des CPE - rentrée 2019

- Métiers - CPE - Carrière, rémunération, conditions de travail -

Date de mise en ligne : mercredi 6 février 2019

---

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

---

La réunion pour l'attribution des congés formation et mobilité s'est tenue le mercredi 6 février 2019 dans les locaux de la [DGER](#).

Rappel :

" La demande de congé doit être anticipée. Un dossier bien argumenté permet d'obtenir plus facilement le congé.

" Les élu.es SNETAP-[FSU](#) rappellent que "le congé de formation professionnelle permet au fonctionnaire qui en bénéficie d'étendre ou de parfaire sa formation personnelle", comme indiqué dans la note de service.

" Le congé de mobilité offre la possibilité au fonctionnaire auquel il est accordé de suivre un parcours de formation(s) lui permettant : - soit d'accéder à un autre corps relevant du ministre chargé de l'agriculture ou à un autre corps, cadre d'emplois ou emploi de l'une des trois fonctions publiques ; - soit de préparer une réorientation professionnelle vers une activité du secteur privé, y compris la création d'une entreprise.

Le nombre de demandes de congés formation et mobilité pour 2019-2020 :

Congés Formation

" **CPE** : 4

" **PLPA** : 8

" **PCEA** : 25

Total : 34

Congés Mobilité

" **CPE** : 1

" PLPA : 8

" PCEA : 6

Total : 15

Pour 2019-2020, l'attribution des congés formation et mobilité se décline de la façon suivante :

14 [ETP](#) ont été distribués en congé formation (CF) - pour les PLPA, PCEA et CPE -  
et 5 ETP en congé mobilité (CM).

Congés Formation obtenus

" **CPE** : 1

" PLPA : 4,5

" PCEA : 8,5

Total : 14

Congés Mobilité obtenus

" **CPE** : 1

" PLPA : 2

" PCEA : 2

Total : 5

Chaque agent qui a fait une demande a été informé personnellement par nos soins.

## **Congés formation et mobilité des CPE - rentrée 2019**

---

Compte-tenu d'une double demande d'un collègue, 50% des collègues qui avaient fait une demande ont obtenu ce congé, ce qui représente incontestablement une satisfaction pour notre corps.

Vos élu.es paritaires SNETAP-FSU des CPE